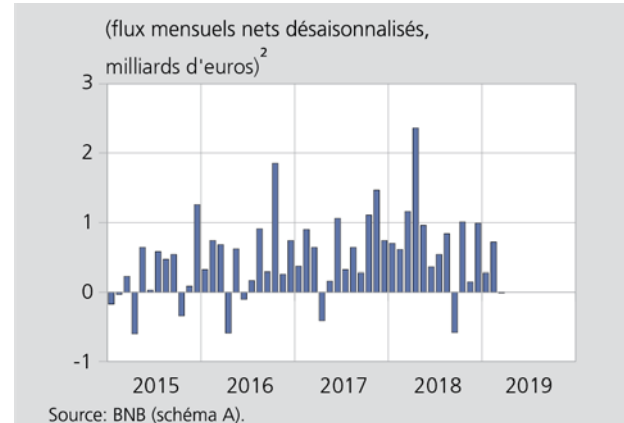
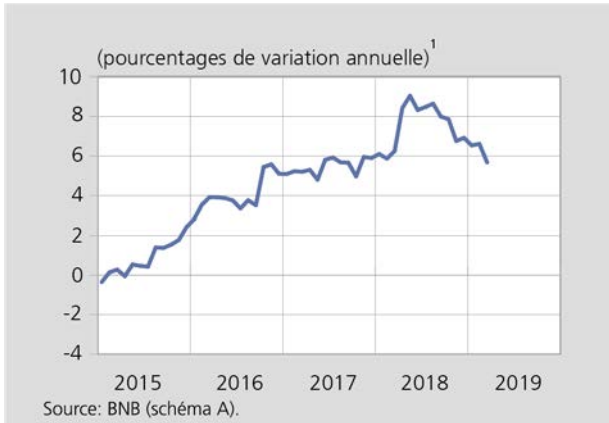


Liens: [observatoire du crédit](#)

Mars 2019

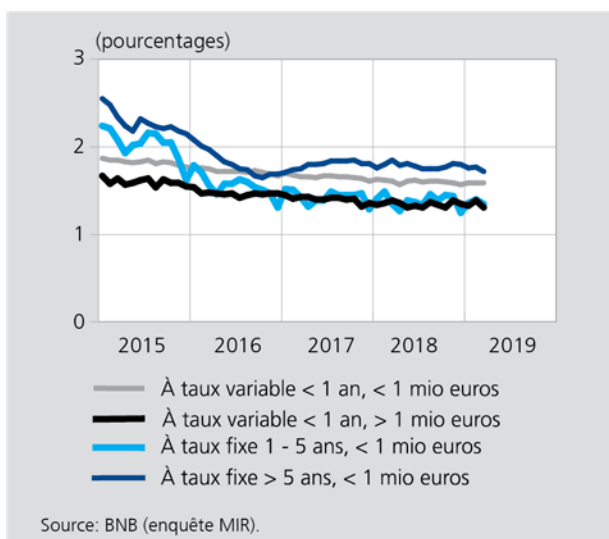
**CRÉDITS ACCORDÉS AUX SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES PAR LES BANQUES RÉSIDENTES**



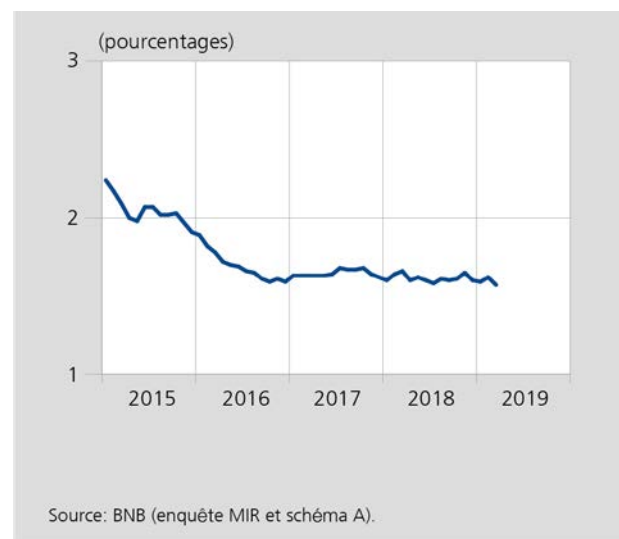
Le taux de variation à un an d'écart des crédits alloués par les banques résidentes aux sociétés non financières a reflué en mars, ressortant à 5,7 %, contre 6,6 % le mois précédent. L'évolution des crédits de maturités courte et longue explique cette baisse: le taux de variation des prêts à moins d'un an est retombé à 6,6 % (contre 9,7 % en février), tandis que celui des emprunts à plus de cinq ans s'est replié de 7,9 à 7,5 %. En revanche, le taux de croissance annuelle des crédits à moyen terme s'est redressé tout en demeurant en territoire négatif: il s'est fixé à -3,8 % (contre -4,3 % un mois auparavant). Sur la base des données désaisonnalisées, le volume des nouveaux crédits octroyés en mars a été égal à celui des remboursements.

La moyenne des taux d'intérêt sur les nouveaux crédits aux entreprises a diminué en mars, revenant à 1,57 % (-5 points de base par rapport à février). Cette baisse a touché toutes les catégories de crédits, à l'exception des emprunts à court terme d'une valeur inférieure à un million d'euros, dont le taux est resté stable. Le taux sur les emprunts à moyen (dont la fixation initiale du taux est comprise entre un et cinq ans) et à long termes (dont la fixation initiale du taux est supérieure à cinq ans) ont décré de 5 points de base, pour s'établir à, respectivement, 1,35 et 1,72 %. Celui sur les prêts à court terme (dont la fixation initiale du taux est inférieure à un an) d'un montant supérieur à un million d'euros a fléchi de 8 points de base, à 1,31 %. En revanche, le taux à court terme associé à des crédits d'un montant inférieur à un million d'euros est demeuré inchangé, à 1,59 %.

**TAUX D'INTÉRÊT SUR LES NOUVEAUX CRÉDITS**



**TAUX MOYEN PONDÉRÉ<sup>3</sup>**



1 Calculés comme le rapport des flux cumulés nets des douze derniers mois à l'encours des crédits du mois correspondant de l'année précédente. Cette définition n'inclut pas les reclassifications et révisions éventuelles de l'encours.  
 2 Les flux mensuels nets correspondent aux montants des nouveaux prêts octroyés dont on déduit la valeur des remboursements.  
 3 Taux moyen pondéré appliqué par les banques belges aux nouveaux crédits aux entreprises. La pondération est basée sur les encours des différents types de crédits.